BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-041

DATE : 5 septembre 2012

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, personne morale légalement constituée, ayant une place d'affaires au 800, Square Victoria, 22e étage, C.P. 246, Tour de la Bourse, Montréal (Québec), H4Z 1G3

Partie demanderesse

c.

NORMAND BOUCHARD, 3820, rue St-Denis, Montréal (Québec) H2W 2M2
et
MARIO DUMAIS, 8845, rue Bourgjoly, Montréal (Québec) H1R 2G9
et
TRI MINH HUYNH, 1540, rue Rainier, Brossard (Québec) J4X 2P9
et
MARIO PAQUIN, 209, Pierrefontaine, Boisbriand (Québec) J7G 1Y1
et
GÉRALD PARKIN, 130, des Châtelets, Laval (Québec) H2W 2T5
et
GIA TUONG QUAN, 12875, rue Nadon, Pierrefonds (Québec)
et
THINH TUONG QUAN, 392, rue Cézanne, Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A 3J5
et

ROBERT SAVOIE, n'ayant aucune résidence fixe à ce moment
et
BARTELOMEO TORINO, 745, rue de Mistassini, Terrebonne (Québec) J6W 5H2
et
RICHARD TREMBLAY, 1625, du Bourg-du-lac, #423, Ste-Adèle (Québec) J8B 3A2
et
CLAUDE VALADE, 51, rue Bernard, St-Sauveur (Québec) J0R 1R5
et
RENÉ VIAU, 9, Place Maxime, Ile Bizard (Québec) H9C 2J3
et
SERGE BELVAL, 255, Montée Séraphin, #12, Sainte-Adèle (Québec) J8B 2G4
et
9175-9704 QUÉBEC INC., personne morale faisant affaire sous la dénomination sociale d'Investissement Max, domiciliée au 1155, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H9P 1H7
et
FONDS DE PLACEMENT NOR-WEST, 7200, Route Transcanadienne, Pointe-Claire (Québec) H9R 1C2

Parties intimées

et
TD WATERHOUSE, 500, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, (Québec) H2Y 1S1
et
BANQUE TORONTO DOMINION, 3131, boul. Côte-Vertu, Saint-Laurent (Québec) H4R 1Y8
et
BANQUE TORONTO DOMINION, 3590, boul. St-Laurent, Montréal (Québec) H2X 2V3
et
CAISSE POPULAIRE MONTRÉAL-NORD, 5640, boul. Léger, Montréal (Québec) H1G 1K5

500, René-Lévesque Ouest,
Bureau 16.40
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : (514) 873-2211
Téléc. : (514) 873-2162

et
BANQUE SCOTIA, 4010, boul. St-Jean, Dollard-des-Ormeaux (Québec)
et
SCOTIA MCLEOD DIRECT INVESTING, 1002 rue Sherbrooke Ouest, 10e étage, Montréal (Québec), H3A 3L6
et
BMO NESBITT BURNS, Tour McGill College, 1501, avenue McGill College Bureau 3000, Montréal (Québec) H3A 3M8
et
BANQUE DE MONTRÉAL, succursale située au 183, boul. Hymus à Pointe-Claire (Québec) H9R 1E9
et
BANQUE DE MONTRÉAL, succursale située au 61, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec)
et
QUESTRADE, North American Centre, 5650 Yonge Street, Suite 1700, Toronto, (Ontario) M2M 4G3
et
RBC DIRECT INVESTING, Royal Bank Plaza, 200 Bay Street, North Tower, P.O. Box 75, Toronto, Ontario M5J 2Z5
et
BANQUE ROYALE DU CANADA, succursale située au 825, rue St-Laurent, Longueuil (Québec)
et
BANQUE ROYALE DU CANADA, succursale située au 7155, Jean-Talon Est, Anjou (Québec) H1M 3A4
et
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PIERRE-BOUCHER, 2401, boul. Roland-Therrien, Longueuil (Québec) J4N 1C5
et
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS, 1170, rue Peel, Bureau 300, Montréal (Québec) H3B 0A9

500, René-Lévesque Ouest,
Bureau 16.40
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : (514) 873-2211
Téléc. : (514) 873-2162

et
COURTAGE DIRECT BANQUE NATIONALE INC., 1100, rue University, 7e étage, Montréal (Québec), H3B 2G7
et
BMO LIGNE D'ACTION INC., 2015 rue Peel # 200, Montréal (Québec), H3A 1T8

Parties mises en cause

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Partie intervenante

AVIS D'AUDIENCE
[art. 29 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*, (2004) 136 G.O. II, 4695]

Soyez avisés que l'Autorité des marchés financiers a, le 5 septembre 2012, saisi le Bureau de décision et de révision d'une demande de prolongation de l'ordonnance de blocage dans le dossier en titre, tel qu'il appert de la copie de la demande de l'Autorité jointe au présent avis.

En conséquence, veuillez prendre note que le Bureau de décision et de révision tiendra une audience le **4 octobre 2012, à 9 h 30**, dans la salle d'audience *Paul Fortugno* qui est située au 500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7.

Veuillez aussi prendre note qu'en vertu de l'article 31 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision* ((2004) 136 G.O. II, 4695), toute partie convoquée à une audience a le droit d'être représentée par avocat et qu'en vertu de l'article 32 des susdites règles, les personnes morales et les entités qui n'ont pas de personnalité juridique sont tenues de se faire représenter par avocat devant le tribunal.

Fait à Montréal, le 5 septembre 2012.

(s) Cathy Jalbert
Me Cathy Jalbert, Secrétaire par intérim
Bureau de décision et de révision

500, René-Lévesque Ouest,
Bureau 16.40
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : (514) 873-2211
Téléc. : (514) 873-2162

COPIE CONFORME
par M. Gomeck
Bureau de décision et de révision

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

« Par courriel »

Montréal, le 5 septembre 2012

Me Cathy Jalbert
Bureau de décision et de révision
500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 16.40
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Normand Bouchard et al.
Demande de prolongation d'ordonnances de blocage
[article 250 (2e al.), *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 et article 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2)]
Dossier : 2009-041

Chère consœur,

Les procureurs soussignés agissent pour la demanderesse l'*Autorité des marchés financiers* (l'« Autorité ») dans le cadre du dossier mentionné en titre.

Le 7 décembre 2009, dans sa décision n° 2009-041-001, le Bureau de décision et de révision (le « Bureau ») prononçait notamment des ordonnances de blocage, à l'égard des intimés, pour une durée de 120 jours, conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q. c. V-1.1 (« LVM »).

Le 21 juin 2012, dans sa décision n° 2009-041-018, le Bureau prolongeait les ordonnances de blocage pour une durée de 120 jours, conformément à l'article 250 de la LVM. Ces ordonnances de blocage viendront à échéance le 19 octobre prochain.

Les procureurs soussignés désirent, au nom de l'Autorité, présenter une demande de prolongation des ordonnances prononcées dans la décision n° 2009-041-018 en vertu de l'article 250 de la LVM et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers,* L.R.Q., c. A-33.2, et ce, avant leur échéance.

Veuillez toutefois noter que l'Autorité ne demande pas la prolongation des ordonnances de blocage à l'égard des comptes énumérés ci-dessous, lesquels sont fermés, à savoir :

- compte n° 6418398 à la Banque TD Canada Trust, succursale située au 3131, boul. Côte-Vertu, à St-Laurent, dont le titulaire est Tri Minh Huynh (voir le par. 1 (iii) de la conclusion de l'ordonnance 2009-041-018);

... / 2

Isabelle Bédard, avocate
Service du contentieux
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Ligne directe : (514) 395-0337, poste 2494
Télécopieur : (514) 864-3316
Courriel : isabelle.bedard@lautorite.qc.ca

- compte n° 6297091 à la Banque TD Canada Trust, succursale située au 3590, boul. Saint-Laurent, à Montréal, dont le titulaire est Normand Bouchard (par. 2);
- compte n° 8038208 à la Banque de Montréal, située au 61, boul. René-Lévesque Ouest, à Montréal, dont le titulaire est Tri Minh Huynh et/ou Thi Phan Lieu (par. 4);
- compte n° 146684 à la Banque Scotia, située au 4010, boul. St-Jean, à Dollard-des-Ormeaux, dont le titulaire est Jackie Quan (par. 7);
- compte n° 55302764 à Scotia McLeod Direct Investing, située au C.P. 1115, Station Place d'Armes, à Montréal, dont le titulaire est Jackie Quan (par. 8);
- compte n° 347674 à la Caisse populaire de Montréal-Nord, située au 5640, boul. Léger, à Montréal, dont le titulaire est Mario Dumais (par. 9);
- compte n° 63S6MA7 à Valeurs Mobilières Desjardins, située au 1170, rue Peel, bureau 300, à Montréal, dont le titulaire est Investissement Max (par. 11);
- compte n° 3BLWH5 à Questrade inc., située au 5650 Yonge Street, Suite 1700, à Toronto, dont le titulaire est Jacky Quan (par. 13).

Étant donnée l'absence de demande de prolongation des blocages à l'égard des comptes énumérés ci-dessus, il n'est plus nécessaire de mettre en cause les banques ou institutions financières suivantes :

- Banque Toronto Dominion, 3590, boul. St-Laurent, Montréal (Québec) H2X 2V3;
- Banque de Montréal, 61, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1A3;
- Banque Scotia, 4010, boul. St-Jean, Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9G 1X1;
- Scotia McLeod Direct Investing, C.P. 1115, Station Place d'Armes, Montréal (Québec);
- Caisse populaire de Montréal-Nord, 5640, boul. Léger, Montréal (Québec) H1G 1K5;
- Valeurs mobilières Desjardins, 1170, rue Peel, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 0A9;
- Questrade inc., située au 5650 Yonge Street, Suite 1700, Toronto (Ontario) M2M 4G3.

En conséquence, les procureurs soussignés demandent au Bureau de fixer une date d'audition pour cette présente demande. Nous vous suggérerons l'une ou l'autre des dates suivantes, soit le 27 ou 28 septembre 2012 ou le 1er, 4 ou 5 octobre 2012.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Bédard, avocate
Girard et al.
Service du contentieux
IB/gf

COPIE CONFORME
par
Bureau de décision et de révision

Bureau de décision et de révision
Québec

Me Cathy Jalbert
Secrétaire par intérim
Tél. : (514) 873-2211 (230)
cathy.jalbert@bdr.gouv.qc.ca

PAR COURRIEL

Montréal, le 13 septembre 2012

Me Isabelle Bédard
Autorité des marchés financiers
800, Square Victoria, 22e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

OBJET : *Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Normand Bouchard et al. (intimés)*
N/Dossier 2009-041
Re : Mode spécial de signification pour l'intimé Gérald Parkin

---

Chère consœur,

Après consultation auprès du président, soyez avisé que ce dernier autorise le mode spécial de signification suivant :

> **CONSIDÉRANT** la demande de l'Autorité pour obtenir un mode spécial de signification de l'avis d'audience du 5 septembre 2012 pour l'intimé Gérald Parkin;
>
> **CONSIDÉRANT** les tentatives de signification infructueuses à la dernière adresse connue de Gérald Parkin;
>
> **PAR CONSÉQUENT**, le Bureau de décision et de révision en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*, (2004) 136 G.O. II, 4695 :
>
> > **AUTORISE** un mode spécial de signification à l'égard de Gérald Parkin en lui signifiant l'avis d'audience du 5 septembre 2012 en laissant copie sous l'huis de la porte de la résidence de ce dernier au 130, rue des Châtelets, Laval (Québec) H2W 2T5 et en publiant un communiqué de presse sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers.

Me Cathy Jalbert, secrétaire par intérim

500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 16.40
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : (514) 873-2211
Télécopieur : (514) 873-2162